

**Matière: Histoire - Rubrique: Histoire contemporaine**

**Chapitre: Les juifs de France au XIXe - Auteur: Mathias Dreyfuss - Classe: 1ère**

**Thème: L'intégration des juifs à la IIIe République**



**Rédaction d'un résumé**

**Documents 1**

- Quelles mesures ont rendu possibles ces mouvements migratoires?
- Quelles nouvelles professions s'ouvrent alors aux juifs français?
- D'après la carte 1, estimez la population juive en France à la veille de la Révolution Française. Quelle est la part de cette population par rapport à la population française?
- Vers 1860, la population juive compte environ 80 000 âmes en France: comment caractériser l'évolution démographique de cette population entre 1789 et 1860?

**Document 2:** extrait du *Cousin Pons* de Balzac.

- Quel est le "vice endémique" des juifs selon l'auteur?

**Document 3:** extraits de la Charte constitutionnelle du 14 août 1830.

- Replacer la monarchie de Juillet sur une chronologie des régimes politiques en France de 1815 à 1880: à quel régime succède-t-elle?
- Quelle est la source d'inspiration de cette charte?
- Quelle situation cette charte rétablit-elle du point de vue des cultes?

**Document 8:** extrait de l'éditorial du premier numéro des *Archives Israélites* (1840).

- Pourquoi l'auteur de l'éditorial indique-t-il que depuis 1789 "notre histoire se confond avec celle du pays"?
- Pourquoi cette date constitue-t-elle une rupture pour l'auteur?

**Document 4:** appel lancé pour la fondation de l'Alliance Israélite Universelle (1860)

- Faites une recherche sur le contexte politique international de la fondation de l'Alliance Israélite Universelle? Quelles "affaires" ont provoqué sa création?
- Quels principes essentiels sont-ils énoncés dans l'acte de fondation de l'Alliance Israélite Universelle?
- Quel est son programme politique? Culturel?
- Pourquoi cette institution s'affirme-t-elle "universelle"?

**Document 7:** "l'irrésistible ascension d'Adolphe Crémieux" et **document 5:** "le décret Crémieux"

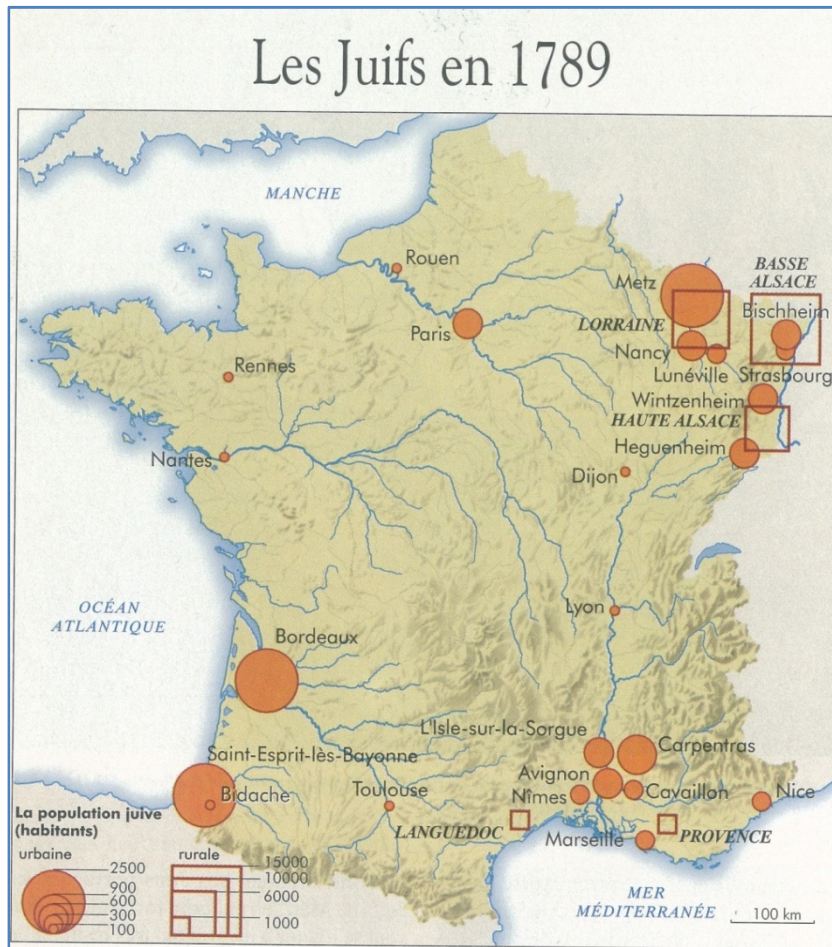
- A quel régime politique Adolphe Crémieux s'est-il montré fidèle tout au long de sa vie?

- Quelles en sont les raisons probables?
- Quelle est la situation politique et administrative de l'Algérie en 1870? Que promeut le décret dit "décret Crémieux"? Quelle situation juridique ce décret modifie-t-il en Algérie?

## Les documents

### 1: carte des foyers de présence juive en France

En 1789:



*L'Histoire*, numéro spécial n°10, janvier 2001, p. 32.

2. Balzac et les juifs: extrait du *Cousin Pons* (Calmann-Lévy, 1847)

## Élie Magus, esthète et faussaire

« Ce Juif, venu de Bordeaux à Paris, avait quitté le commerce en 1835, sans quitter les dehors misérables qu'il gardait, selon les habitudes de la plupart des Juifs, tant cette race est fidèle à ses traditions. Au Moyen Age, la persécution obligeait les Juifs à porter des baillons pour déjouer les soupçons, à toujours se plaindre, pleurnicher, crier à la misère. Ces nécessités d'autrefois sont devenues, comme toujours, un instinct de peuple, un vice endémique. Élie Magus, à force d'acheter des diamants et de les revendre, de brocanter les tableaux et les dentelles, les hautes curiosités et les émaux, les fines sculptures et les vieilles orfèvreries, jouissait d'une immense fortune inconnue, acquise dans ce commerce, devenu si considérable. [...]

« Élie Magus vivait Chaussée des Minimes, petite et vaste rue qui mène à la place Royale où il possédait un vieil hôtel acheté, pour un morceau de pain, comme on dit, en 1831. [...] Si le vieux Juif s'était décidé, contre les lois israélites, à devenir propriétaire, croyez qu'il eut bien ses raisons. Le vieillard finissait, comme nous finissons tous, par une manie poussée jusqu'à la folie. Quoiqu'il fût avare autant que son ami feu Gobseck, il se laissa prendre par l'admiration des chefs-d'œuvre qu'il brocantait ; mais son goût, de plus en plus épuré, difficile, était devenu l'une de ces passions qui ne sont permises qu'aux rois, quand ils sont riches et qu'ils aiment les arts. »

(Honoré de Balzac, *Le Cousin Pons*.)

### 3. Extrait de la charte constitutionnelle du 14 août 1830 promulguée par Louis-Philippe 1<sup>er</sup>, Roi des Français

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT. NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS que la Charte constitutionnelle de 1814, telle qu'elle a été amendée par les deux Chambres le 7 août et acceptée par nous le 9, sera de nouveau publiée dans les termes suivants:

Droit public des Français.

ARTICLE PREMIER. - Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

ART. 2- Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

ART. 3. - Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

ART. 4. - Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

ART. 5. - Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

ART. 6. - Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent des traitements du Trésor public.

ART. 7. - Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois. - La censure ne pourra jamais être rétablie.

### 4. Appel lancé en 1860 aux juifs du monde par les fondateurs de l'Alliance

"Si, dispersés sur tous les points de la terre et mêlé aux nations, vous demeurez attachés de cœur à l'antique religion de vos pères, quelque faible d'ailleurs que soit le lien qui vous retienne;

Si vous ne reniez pas votre foi, si vous ne cachez pas votre culte, si vous ne rougissez pas d'une qualification qui ne pèse qu'aux âmes faibles;

Si vous détestez les préjugés dont nous souffrons encore, les reproches qu'on généralise, les mensonges qu'on répète, les calomnies qu'on fomente, les dénis de justice qu'on tolère, les persécutions qu'on justifie ou qu'on excuse;

Si vous croyez que la plus simple des religions spiritualistes doit garder sa place, remplir sa mission, proclamer son droit, manifester sa vitalité dans le grand mouvement des idées toujours plus actif, dans la lutte de théories toujours plus ardente des sociétés modernes;

Si vous croyez que l'idée sublime et le culte rigoureux d'un Dieu unique, dont nous sommes les antiques dépositaires et les obstinés défenseurs, doivent être préservés plus que jamais des calculs intéressés ou des atteintes du doute et de l'indifférence;

Si vous croyez que la liberté de conscience, cette vie de l'âme, n'est nulle part mieux sauvegardée pour tous les hommes que dans les Etats où les juifs l'ont tout entière;

Si vous croyez que la foi de ses ancêtres est pour chacun un patrimoine sacré, que le foyer, que la conscience sont inviolables, qu'il ne faut plus revoir ce qu'on a vu trop récemment encore;

Si vous croyez que l'union est un bien, que, partageant des nationalités différentes, vous pouvez cependant mettre encore en commun, en dehors de tous les partis, vos sentiments, vos désirs et vos espérances;...

Si vous croyez qu'un grand nombre de vos coreligionnaires, encore accablés par vingt siècles de misère, d'outrage et de prescriptions, peuvent retrouver leur dignité d'hommes, conquérir leur dignité de citoyens;

Si vous croyez qu'il faut moraliser ceux qui sont corrompus, et non les condamner; éclairer ceux qui sont aveuglés, et non les délaissés; relever ceux qui sont abattus, et non se contenter de les plaindre; défendre ceux qui sont calomniés, et non se taire; secourir partout ceux qui sont persécutés, et ne pas crier seulement à la persécution; ...

Si vous croyez enfin que l'influence des principes de 89 est toute-puissante dans le monde, que la loi qui en découle est une loi de justice, qu'il est à souhaiter que partout son esprit pénètre, et que l'exemple des peuples qui jouissent de l'égalité absolue des cultes est une force;

Si vous croyez toutes ces choses, les Israélites du monde entier, venez, écoutez notre appel, accordez-nous votre adhésion, votre concours; l'œuvre est grande et bénie peut-être.

Nous fondons l'ALLIANCE ISRAELITE UNIVERSELLE!

**Manifeste de l'Alliance Israélite Universelle, Paris, 1862"**

### **5. Le décret Crémieux (24 octobre 1870)**

"Les Israélites indigènes des départements de l'Algérie seront déclarés citoyens français: en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du présent décret, réglés par la loi française: tous droits acquis jusqu'à ce jour restent inviolables.

Toute disposition législative, décret, règlement ou ordonnance contraires sont abolis.

*Fait à Tours, le 24 octobre 1870. Signé: Ad. Crémieux, L. Gambetta, A. Glais-Bizoin, L. Fourrichon."*

## 6. Une synagogue consistoriale: la synagogue de Bordeaux (1812)



Jean Lubin Vauzelle, Intérieur de la synagogue de Bordeaux avec son architecte Corcelles, Bordeaux/ France, après 1812.

## 7. La carrière d'Isaac Adolphe Crémieux (1796-1880)

## PORTRAIT

L'irrésistible ascension  
d'Adolphe Crémieux

Portrait d'un « Juif d'État »  
issu d'une vieille famille du Comtat Venaissin.

Son nom reste attaché au décret qui, en octobre 1870, donna la citoyenneté française à tous les « *indigènes israélites* » d'Algérie. Né à Nîmes en 1796 dans une ancienne famille du Comtat Venaissin, Isaac Adolphe Crémieux est l'un des plus célèbres représentants de ces Juifs avignonnais et comtadins nombreux à s'être illustrés dans la politique ou les arts au XIX<sup>e</sup> siècle.

Avocat à Avignon puis à Paris, il se fit connaître par ses ardentes plaidoiries contre le serment spécial imposé aux Juifs devant les tribunaux (*more judaïco*), c'est-à-dire à l'obligation pour les prévenus et les témoins juifs de prêter serment dans la synagogue la plus proche du tribunal. Il en obtint l'abolition en 1846.

Nommé en 1830 au Consistoire central, il en devint président en 1843, charge qu'il occupa jusqu'en 1845. En 1840, lors de l'affaire de Damas, il s'était rendu auprès du sultan pour protester contre l'injuste accusation de crime rituel portée contre les Juifs de la ville après le meurtre d'un moine capucin, et avait obtenu la libération des accusés juifs.

Il entama aussi une carrière politique et fut élu député en 1842. Il se rangea dans l'opposition, ce qui lui valut de faire partie du gouvernement provisoire en février 1848, mais préféra donner sa démission dès le 5 juin. L'évolution de ses idées le portait de plus en plus vers la gauche, et il fut emprisonné quelque temps sous l'Empire. Il milita activement dans la franc-maçonnerie et dans le parti républicain. Il fut un des députés de l'opposition élus en 1869.

Après le 4 septembre 1870, il devint ministre de la Justice dans le gouvernement de Défense nationale de Gambetta. C'est dans ces fonctions qu'il obtint la nationalité française pour les 33 000 Juifs d'Algérie en octobre 1870. Une cause dont il avait été le défenseur inlassable depuis les années 1840. C'est comme sénateur qu'il termina sa carrière et son existence en 1880.

*René Moulinas*

## 8. Extrait de l'éditorial du premier numéro des *Archives Israélites* (1840)

"Notre intention, en publiant ce Journal, est de recueillir les documents authentiques, inédits ou devenus rares, concernant les juifs qui ont habité la France avant 1789; depuis cette époque notre histoire se confondant avec celle du pays, il ne s'agira que du culte des Français israélites, tel qu'il est et tel qu'il pourra devenir."

## 9. Chronologie

- 1815: Chute de l'Empire.
- 1818: Non reconduction des "décrets infâmes" visant les juifs pris par Napoléon en 1808.
- 1830-1848: Monarchie de Juillet.
- 1830: Conquête de l'Algérie.
- 1840: Affaire du "meurtre rituel" à Damas: sept juifs damascènes accusés d'avoir assassiné un moine italien pour utiliser son sang à des fins rituelles sont arrêtés et torturés. Sir Moïse Montefiore, Adolphe Crémieux interviennent auprès du pacha d'Égypte pour les faire libérer.
- 1848: Chute de la monarchie de Juillet. Avènement de la Seconde République: Adolphe Crémieux, ministre de la Justice du gouvernement de la République.
- 2 décembre 1851: Coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte. Fondation du Second Empire (1852-1870).
- 1858: Affaire Mortara: un enfant juif italien est enlevé sur demande du pape Pie IX, sous prétexte qu'il a été baptisé en secret. Malgré une pression internationale considérable, les autorités papales refusent de rendre l'enfant à ses parents.
- 1860: Fondation de l'Alliance Israélite Universelle.
- 1870-1871: Guerre franco-prussienne. Annexion de l'Alsace et de la Moselle par le Reich allemand. Départ de nombreux juifs alsaciens et mosellans vers la France.
- 4 septembre 1870: Chute du Second Empire. Mise en place de la Troisième République (effective à partir de 1875).
- 24 octobre 1870: Décret, dit "décret Crémieux" accordant la nationalité française aux juifs algériens,
- 1888-1889: Crise boulangiste: le général Boulanger menace la République.
- 1889-1894: Scandale du canal de Panama. L'implication de juifs républicains dans l'affaire alimente un antisémitisme et un antiparlementarisme largement relayé par la presse d'extrême-droite.